

A votre Santé

#8
octobre
2010

Le lien d'information des adhérents SIMETRA

Des réalisations ET DES PROJETS

Chers adhérents,

L'Assemblée Générale de votre association SIMETRA s'est tenue au mois d'avril dernier. Elle est venue souligner le dynamisme de votre service de santé au travail, ainsi que les évolutions importantes qui marquent cette année. Je tiens à revenir sur quelques points-clés :

- l'arrivée de nouveaux médecins, en l'occurrence celle des docteurs Fromont-Ithurbide et Rollet, à qui je souhaite la bienvenue dans nos équipes.

- la démarche qualité engagée par SIMETRA, dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et des questions sociales a été couronnée de succès. Nos services ont ainsi été audités ces derniers mois, et ont obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, RS 8001 et OHSAS 18001. J'adresse ici mes félicitations aux personnels SIMETRA pour ces efforts, qui vont dans le sens d'un service optimisé auprès des adhérents.

- la continuité dans notre politique d'ouverture et de communication (des chantiers pluridisciplinaires sur les aides à domicile, la radioprotection, le travail sur écran, le handicap, des conférences poussière de bois et troubles musculo-squelettiques).

- la volonté de proximité, avec notre centre de Cambo, qui devient un centre d'accueil permanent des salariés.



SIMETRA est constituée aujourd'hui de 7600 adhérents, ce qui représente 54 448 salariés des bassins d'emploi du Pays Basque et du Sud Landes.

Damien Blandino, le trésorier de l'association, a présenté une situation financière saine qui permet de proposer un service au coût mutualisé à l'ensemble de nos adhérents et d'élaborer de nouveaux projets de développement.

C'est ici l'occasion pour moi de remercier, outre Damien Blandino, l'ensemble des administrateurs de notre association, qui je le rappelle, sont des membres bénévoles.

Et je suis heureux d'accueillir au sein de notre Conseil d'Administration, M. Riudavetz en remplacement de M. Didier Garcia (au siège détenu par l'entreprise Adecco), qui quitte la région pour des raisons professionnelles.

A très bientôt.
Le président, Gilles Piriou

SIMETRA EN QUELQUES CHIFFRES

7.600 entreprises adhérentes

54.448 salariés suivis

36.138 visites médicales effectuées

20.683 visites annuelles

10.392 visites d'embauche

1.258 visites occasionnelles

3.652 visites de reprise et pré-reprise

1.897 actions en milieu de travail

Une démarche de prévention dans le travail des aides

Les services d'aides à la personne connaissent un développement important du fait du vieillissement de la population et de la volonté des personnes âgées et/ ou handicapées de rester à leur domicile.

Ces services sont également présents sur le terrain pour aider des personnes ayant besoin d'une assistance temporaire.

1 LES AIDES À DOMICILE

Les aides à domicile sont majoritairement des femmes. Sur les 22 structures sollicitées lors de notre étude, 98% des salariés sont de sexe féminin. La moyenne d'âge des salariés est souvent située au-delà de 40 ans.

Le niveau de formation est majoritairement de niveau CAP à BAC. Notons que de plus en plus d'employeurs sollicitent et encouragent les aides à domicile à passer le diplôme d'auxiliaire de vie, ou réaliser une validation d'acquis d'expérience (VAE), afin de valoriser leurs compétences.

Ces salariés peuvent intervenir sous un



statut différent selon celui de la structure : prestataire ou mandataire.

Les contrats de travail sont souvent des CDD et des temps partiels.

2 L'ACTIVITÉ DES AIDES À DOMICILE

L'aide à domicile intervient au domicile des personnes pour réaliser l'entretien du linge, le ménage, les repas...

Elles peuvent aussi apporter une aide à la réalisation des premiers soins d'hygiène, déplacer les personnes d'un lieu à un autre...

Ces tâches sont à définir dans un document appelé fiche de poste que seulement 41% des structures interrogées ont mis en place.

Au-delà de cette aide matérielle, l'aide à domicile a un rôle social et relationnel important.

Ces tâches sont répétitives. Cependant l'activité des aides à domicile varie selon le degré d'autonomie des bénéficiaires, le domicile et son agencement, le matériel utilisé...

3 LES RISQUES RELATIFS AU MÉTIER

Grâce à l'expérience des médecins du travail et des visites terrain, le groupe projet a pu recenser les risques professionnels de cette profession :

- risques liés aux postures de travail,
- risques liés à l'utilisation des produits ménagers,
- risques liés à l'organisation du travail : cadence, horaires,
- risques psychosociaux : confrontation à la mort, solitude, accompagnement fin de vie,
- risques routiers.



vention es à domicile



4 LE PROJET

Face à ces précédents constats obtenus sur le terrain et vérifiés par des questionnaires, une équipe pluridisciplinaire de SIMETRA travaille en collaboration avec 30 structures, à la mise en place d'outils permettant d'améliorer les conditions de travail des aides à domicile.

Cette équipe est composée de deux médecins du travail (Dr Claude Ménard, Dr Elisabeth De Caumia-Baillenx), de 4 intervenants en prévention des risques professionnels (Gaëlle Etcheverry, Peggy Cansouline, Stéphane Elissalde, Cécile Terrieux) et de 2 secrétaires (Marie-Hélène Robert et Cécile Mongaburu).



3 réunions d'information destinées aux employeurs ont été réalisées (mars et septembre 2010).

Ces réunions ont pour but de présenter les outils et les moyens de sensibilisation que l'équipe pluridisciplinaire propose. C'est aussi un lieu de partage d'expériences des employeurs ; ainsi M. Garay, de l'association laguntza Exerat à Hasparren, a pu faire partager son expérience de la mise en place de groupes de paroles animées par une psychologue pour ces différents services.

L'équipe peut vous aider à :

- Sensibiliser vos salariés aux risques liés à l'utilisation des produits ménagers grâce à la mise en place de réunion et à une plaquette thématique.
- Sensibiliser vos salariés au risque lié aux manutentions dans l'activité de ménage, de transfert... à l'aide d'un DVD et d'un échange autour des pratiques.
- Réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Réaliser un livret d'accueil du nouveau salarié.
- Mettre en place des groupes de paroles.

N'hésitez pas à faire remonter vos besoins à cette équipe. Contactez votre médecin du travail.



QUESTION/RÉPONSE

La visite de pré-reprise

Qui est à l'origine de cette visite ?

La visite de pré-reprise est à l'initiative :

- ✓ du salarié,
- ✓ du médecin traitant du salarié,
- ✓ du médecin conseil de la Sécurité Sociale dont dépend le salarié.

La visite de pré-reprise ne peut être demandée :

- ✓ ni par l'employeur,
- ✓ ni par le médecin du travail.

Quel est le but de cette visite ?

Cette visite a pour but

- ✓ de préparer la reprise du travail du salarié, si celle-ci s'annonce difficile,
- ✓ de faciliter la recherche nécessaire en cas de modification du poste de travail.

Quand a lieu la visite de pré-reprise ?

- ✓ elle a lieu durant l'arrêt (maladie, accident de travail, maladie professionnelle) du salarié,
- ✓ il est recommandé d'en faire la demande auprès du médecin du travail le plus tôt possible afin de mettre en place les actions nécessaires à la réinsertion.

A SAVOIR...

Une nouvelle indemnité

Un salarié inapte à partir du 1^{er} juillet 2010, suite à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, peut prétendre à une "indemnité temporaire d'inaptitude" nouvellement créée, en attendant la décision de l'employeur de le reclasser ou de le licencier. Le salarié doit attester sur l'honneur ne percevoir aucune rémunération quelconque afin de pouvoir bénéficier de cette indemnité.

Cette "indemnité temporaire d'inaptitude" est versée par la CPAM, jusqu'au jour de la date de licenciement ou de reclassement du bénéficiaire et pour une durée maximale d'un mois.

Le montant journalier de l'indemnité est égal au montant de l'indemnité journalière versée pendant l'arrêt de travail lié à l'accident du travail ou à la maladie professionnelle.

C'est le médecin du travail qui remet au salarié le document de demande d'indemnité, en 3 exemplaires (1 exemplaire CPAM, 1 exemplaire salarié et 1 exemplaire employeur).

De nouveaux documents **SIMETRA...**

(disponibles sur demande, ou en téléchargement sur votre site simetra.fr)

■ Le travail sur écran

L'essentiel de ce qu'il faut savoir : les risques du travail sur écran, l'aménagement du poste de travail, l'organisation du travail et les obligations employeurs (document mis en place par l'équipe pluridisciplinaire SIMETRA).



■ Entreprise et handicap

Là aussi les renseignements essentiels :

- La loi Handicap et les entreprises concernées.
- Comment satisfaire à l'obligation d'emploi de salariés en situation de handicap.
- Comment engager une action handicap.
- Les aides et les contacts employeurs.

Un document à destination des salariés a aussi été édité sur cette thématique.



NOTRE SITE WEB À VOTRE DISPOSITION !

Une adresse à connaître et à faire connaître :
www.simetra.fr

Dans nos pages d'accueil, vous pourrez trouver :

- des renseignements sur votre service de santé au travail SIMETRA,
- les services que SIMETRA propose aux entreprises du Sud Landes et du Pays Basque,
- des informations sur la prévention des risques professionnels,
- des liens vous renvoyant vers nos partenaires ou des organismes institutionnels,
- l'information adhérent à télécharger
- les modalités d'inscription ou de pré-inscription.

Dans votre espace adhérent, vous pourrez procéder :

- au téléchargement de la déclaration d'effectifs,
- à la mise à jour de la liste des salariés,
- au téléchargement de vos factures,
- à la saisie des données permettant le calcul des factures,
- au règlement de vos factures en ligne.



BIENVENUE À **Sylvie Fromont-Ithurbide**

Le docteur Sylvie Fromont-Ithurbide exerce à SIMETRA depuis quelques mois, d'abord à Saint-Jean de Luz, puis sur le secteur de Bayonne.



Médecin du travail depuis 1981, elle entame sa carrière dans un service de "médecine du travail" en région parisienne, avant d'intégrer le Service Médical d'un Centre de Distribution au sein d'EDF-GDF (de 1982 à 1995). Arrivée en Pays Basque suite à une mutation de son mari, elle devient médecin-expert pour la classification des emplois pour EDF et GDF Suez, et poursuit en parallèle sa carrière de médecin du travail en service interentreprises d'abord à Orthez puis à Pau.

Sylvie Fromont-Ithurbide apprécie ses nouvelles fonctions à SIMETRA, l'esprit d'équipe et la bonne application de la pluri-disciplinarité au sein de l'association.

Très attachée à la littérature, elle est aussi peintre à ses heures, et participe à des expositions depuis une dizaine d'années.

Francis Rollot

Comme il le dit lui-même, Francis Rollot est un tout jeune médecin du travail, qui a derrière lui une carrière d'une quarantaine d'années (!).



Le Docteur Rollot est un ancien médecin de la Marine Nationale, qui a exercé sous de nombreuses latitudes (Afrique, Polynésie), et notamment 12 ans dans le domaine des sous-marins.

Puis il est devenu durant quinze ans médecin des "gens de mer", d'abord à Marseille, puis en tant que chef de service à Paris (marine civile et commerciale).

Il y a quelques mois, il a posé son sac au Pays Basque, et continue sa carrière au sein de SIMETRA (trois jours par semaine à Cambo, et un jour à Saint-Palais). Le docteur Rollot se dit tout à fait heureux d'exercer dans notre région, où l'accueil est particulièrement sympathique et le sens du travail toujours fort, aussi bien de la part des employeurs que des salariés.

Poussières de bois : le bilan

Retour quelques mois en arrière... en fin d'année 2009, SIMETRA organisait une conférence destinée aux professionnels des métiers du bois et consacrée aux risques des "poussières de bois". Les intervenants en Prévention des Risques Professionnels SIMETRA lançaient alors auprès de ces professionnels une étude de terrain, afin de réaliser un état des lieux des risques. Où en est-on aujourd'hui ? A ce jour, 111 entreprises ont été visitées, en Pays Basque et Sud Landes. L'étude statistique et l'exploitation des résultats est en cours d'élaboration.

Les 7 et 9 décembre prochains, (à Bayonne et Saint-Jean Pied de Port), des réunions de restitution des résultats seront organisées.

Courant 2011, un rapport d'enquête sera envoyé aux entreprises visitées et aux nouveaux adhérents de ce secteur d'activité. Affaire à suivre donc !



Service interentreprises de médecine et santé au travail
38 chemin de Sabalce - 64100 BAYONNE
Tél. : 05 59 58 38 80 • Fax : 05 59 63 23 58 • www.simetra.fr



Directeur de la Publication : Gilles Piriou

Comité de Rédaction : Martine Cervera, Cécile Terrieux, Gaëlle Etcheverry, Marie Esteban, Marie-Hélène Robert, François Dureigne. Conception et coordination : Haritza Bayonne - 05 59 57 10 57